



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Phase de cohésion du 16 au 28 juin 2019



DOSSIER DE PRESSE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Sommaire

Édito du ministre

- I. Le Service National Universel mis en œuvre dans treize départements pilotes**

- II. Le séjour de cohésion : première phase du SNU**
 1. Un programme pensé selon les principes de la pédagogie active
 2. Comment s'est construit le programme ?
 3. Exemples de temps forts dans le Puy-de-Dôme, le Morbihan et la Guyane

- III. L'organisation du centre**
 1. La vie quotidienne
 2. L'encadrement

- IV. Mission au service de l'intérêt général : seconde phase du SNU**

Édito du ministre



Le dimanche 16 juin aura lieu le lancement de la phase « pilote » du Service National Universel avec l'arrivée des 2 000 premiers volontaires appelés dans les 13 départements retenus pour cette phase.

Après plusieurs mois de travail nous sommes prêts pour que cette quinzaine inédite soit un succès !

Je ressens depuis plusieurs semaines une véritable impatience de la part des jeunes, mais aussi des encadrants, tous très enthousiastes à l'idée de vivre cette expérience unique.

Les chefs de centre et les cadres de compagnie ont été formés, respectivement à Brétigny-sur-Orge et à Saint-Cyr Coëtquidan. J'ai eu l'occasion de me rendre sur chacune des sessions de formation, pour rencontrer les encadrants, et veiller à la qualité de leur formation. J'ai pu ainsi mesurer le degré d'implication de nos équipes pendant ces journées. Je n'ai pas la moindre inquiétude concernant la mise en place du Service National Universel.

Durant ces journées de formation j'ai pu constater que tous les encadrants, qui proviennent d'horizons professionnels différents (monde militaire, éducation nationale et éducation populaire), se sentent liés par une véritable « culture SNU ».

Pour cette phase pilote, plus de 4 000 jeunes se sont portés volontaires, preuve d'un engouement et d'une adhésion totale aux principes et valeurs du SNU. Les 2 000 jeunes volontaires sélectionnés seront répartis par cohortes de 150 volontaires en moyenne dans les 14 centres que l'on retrouvera sur l'ensemble des 13 départements pilotes. Dans tous les centres, des jeunes issus des 12 autres départements se côtoieront.

Ces jeunes sont représentatifs de la diversité de notre jeunesse (lycéens en seconde générale, seconde professionnelle, en lycée agricole, en CAP, décrocheurs, 50 jeunes en situation de handicap, mais aussi jeunes urbains et jeunes ruraux). À cet égard, je tiens d'ailleurs à souligner le travail de nos équipes qui ont fait de l'impératif de mixité sociale et territoriale une réalité.

Enfin, cette phase préfiguratrice sera suivie d'un bilan et d'une évaluation pilotée par les services de l'Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) afin d'ajuster le dispositif en vue de sa généralisation en 2020. Le SNU concernera alors l'ensemble des départements et sera ouvert à 40 000 appelés.


Gabriel Attal
Secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

I. Le Service National Universel mis en œuvre dans treize départements pilotes

Les quatre objectifs du SNU

- Accroître la cohésion et la résilience de la nation en développant une culture de l'engagement ;
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel ;
- Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel.

Le rappel du dispositif

- Du 16 au 28 juin 2019, plus de 2 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 16 ans participeront à la phase de préfiguration du SNU dans 13 départements, un par région métropolitaine et un département d'Outre-mer. À terme, le SNU deviendra obligatoire et concernera l'ensemble d'une classe d'âge, soit environ 800 000 jeunes par an.
- 
- Pour rappel, les jeunes volontaires sélectionnés pour cette phase de préfiguration constituent un panel représentatif de la diversité de chaque département (lycéens, décrocheurs, apprentis, etc.). Pour assurer le brassage territorial et la mixité sociale, ils effectueront leur SNU en dehors de leur département de résidence, y compris pour la Guyane.
 - Cette « génération SNU » sera la première à participer au séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif. A la suite de cette première phase, les jeunes volontaires réaliseront leur mission d'intérêt général d'une durée de deux semaines également, entre juillet 2019 et juin 2020 (détaillé page 11).

Les chiffres clés

- **13 départements préfigurateurs dans chacune des grandes régions métropolitaines et en outre-mer** : les Ardennes, le Cher, la Creuse, l'Eure, la Guyane, la Haute-Saône, les Hautes-Pyrénées, la Loire-Atlantique, le Morbihan, le Nord, Le Puy-de-Dôme, le Val d'Oise, le Vaucluse.
- **2 000 jeunes volontaires** âgés de 15-16 ans.
- **50 jeunes volontaires** en situation de handicap.
- **14 centres SNU** (deux dans le Nord à Tourcoing et Morbecque) installés dans des internats, des centres de vacances, des CROUS, etc.

- **Du 16 au 28 juin : 12 jours de vie en collectivité** dans un autre département que leur département de résidence.
- **2 semaines (ou 84 heures) de mission d'intérêt général** à réaliser entre juillet 2019 et juin 2020.
- **Environ 450 cadres** (équipes de direction / cadres de compagnie / tuteurs de maisonnées).
- **Un coût de 2 000 € par jeune** pour les 12 jours d'hébergement.

II. Le séjour de cohésion : première phase du SNU

1. Un programme pensé selon les principes de pédagogie active

Les activités proposées sont construites sur **des principes de pédagogie active**, loin du cours magistral. Elles partent de l'expérience des jeunes et sont largement ouvertes à la mise en situation. Si elles peuvent prendre des formes diverses, elles sont systématiquement, à l'exclusion des bilans individuels, **collectives et participatives** : activités physiques en pleine nature, visites de sites, témoignages d'autres jeunes engagés, échanges avec des témoins et des experts, etc.

La découverte de **l'engagement et le développement durable sont les fils rouges** des séjours de cohésion : réflexion sur l'exemplarité, démarche active des jeunes, remise d'un passeport de l'éco-citoyenneté pendant la cérémonie de clôture.



L'ensemble des activités devra permettre aux jeunes appelés de se projeter vers les deux phases suivantes du SNU : la phase obligatoire au service de l'intérêt général et la phase d'engagement volontaire pour ainsi répondre à l'objectif de **renforcement de la culture de l'engagement**.

2. Comment s'est construit le programme ?

A. Au niveau national

Pour construire le programme, 7 grandes thématiques ont été retenues à la suite :

- d'un travail interministériel ;
- des contributions des différents acteurs institutionnels et associatifs ;
- de la consultation publique auprès des jeunes dans le cadre de la JDC (échantillon de 50 000 jeunes).

Les 7 grandes thématiques sont les suivantes :

- **Défense, sécurité et résilience nationales**
2 modules obligatoires d'une journée chacun « Défense et mémoire » et « Sécurité ».
Intervenants : corps en uniforme, acteurs de la sécurité civile.
- **Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits**
Exemple : connaissance des principaux services publics, études de cas concrets, organisation de visites (centre des impôts, mairie, etc.).
Module d'initiation au code de la route.
Intervenants : fonctionnaires territoriaux.
- **Citoyenneté et institutions nationales et européennes**
Exemple : sensibilisation aux valeurs (liberté, égalité, fraternité) et au modèle républicain, laïcité, égalité femme/homme, connaissance des droits et devoirs, etc.
Intervenants : encadrement du centre et/ou intervenants extérieurs (fonctionnaires territoriaux, associations, etc.)
- **Développement durable et transition écologique et solidaire**
Exemple : visite de sites, participation à des activités concrètes (tri des déchets, etc.), études de cas contextualisées.
Intervenants : agents communaux, associations.
- **Activités physiques, sportives et de cohésion**
Exemple : activités sportives variées dont un module obligatoire d'autodéfense, étude de cas sur le rôle de l'arbitre, l'univers des supporters, la lutte contre le hooliganisme.
Intervenants : éducateurs sportifs, arbitres, fédération sportives,.
- **Culture et patrimoine**
Exemple : découverte du patrimoine culturel local, visite d'un site culturel et restitution collective pratique artistique (chorale etc.)
Intervenants : direction régionale des affaires culturelles, professeurs documentaliste ou d'histoire-géographie volontaires, associations.
- **Découverte de l'engagement**
Exemple : sensibilisation aux différentes formes d'engagement, « forum de l'engagement ». Intervenants : jeunes bénévoles et volontaires (témoignages et rencontres en petits groupes), visites dans des structures d'accueil associatives.

B. Constitution du programme au niveau départemental

Ces 7 thématiques ont fait l'objet d'un cadrage transmis aux équipes-projets des départements chargées d'élaborer les programmes. Les chefs de projets ont ainsi construit un programme respectant :

- 4 modules obligatoires déclinés de façon similaire dans tous les départements ;
 - les bilans personnels ;
 - des activités transversales élaborées par les départements eux-mêmes et prenant en compte la spécificité des territoires.
- *Les 4 modules obligatoires :*
 - **Un module « Défense et mémoire »**, élaboré par le ministère des Armées sur une journée pour mieux connaître le monde des armées et des corps en uniforme, relevant de la thématique « Défense, sécurité et résilience nationales ».
 - **Un module « Sécurité »**, élaboré en lien avec le ministère de l'Intérieur sur une journée relevant de la thématique « Défense, sécurité et résilience nationales ».
 - **Un module sur le « code de la route »** d'une demi-journée, élaboré avec la Délégation à la sécurité routière et relevant de la thématique « Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ».
 - **Un module « promotion de la santé »** d'une demi-journée élaboré avec le ministère des Solidarités et de la Santé.
 - *Les bilans personnels :*
 - un **bilan de santé** comprenant des examens médicaux et un entretien avec un médecin ;
 - une **évaluation des apprentissages fondamentaux** de la langue française ;
 - un premier **bilan-découverte de compétences**, incluant une composante numérique pour détecter notamment l'illectronisme, et permettre aux jeunes volontaires d'identifier leurs points forts.
 - *Les modules élaborés par les départements :*

Ces modules seront notamment **animés par des associations partenaires** du SNU et seront étroitement liés aux **ressources naturelles, culturelles et aux installations sportives disponibles** sur le site d'hébergement ou à proximité, afin de réduire autant que possible le transport des volontaires. Ils permettent l'inclusion des jeunes en situation de handicap. Fondés sur la constitution de petits groupes, ils encouragent la cohésion et la solidarité.

C. Des temps forts nationaux intégrés aux programmes :

- Le match de la coupe du monde féminine de football France-Nigéria le 17 juin ;
- La commémoration du 18 juin ;
- La fête de la musique le 21 juin ;
- La cérémonie de clôture le 28 juin.

3. Exemples de temps forts dans le Puy-de-Dôme, le Morbihan et la Guyane

Puy-de-Dôme

Les volontaires découvriront une richesse patrimoniale et naturelle, un site exceptionnel emblématique du département, notamment au travers d'un trek au Puy-de-Dôme.

Une journée qui décline plusieurs thèmes de formation du SNU :

- Activité sportive et physique de cohésion avec **l'ascension et marche nocturne** pour le retour ;
- Culture et patrimoine avec la **visite de l'espace temple de Mercure** ;
- Développement durable, transition écologique et solidaire avec la **visite du parc naturel régional des volcans d'Auvergne** ;
- Citoyenneté, connaissance des institutions nationales et européennes avec l'explication des compétences touristiques, culturelles et archéologiques du conseil départemental.

Ce trek sera un des temps forts du séjour avec un panorama à 360° sur l'un des plus beaux ensembles volcaniques européens ; une aventure partagée pour les jeunes avec le coucher de soleil et la marche nocturne.

Morbihan

Au cours d'une journée passée sur la presqu'île de Quiberon, de nombreuses activités de pleine nature sont prévues : en zone dunaire, sur l'estran et sur l'eau :

- **parcours d'obstacles** en groupe ;
- **fabrication d'une embarcation** de fortune et navigation (force du collectif) ;
- sensibilisation à la fragilité du milieu marin et littoral ;
- **ramassage des déchets sur l'estran** qui seront ensuite ramenés au centre pour créer un « déchet d'œuvre » ;
- la **visite de la stèle du Fort de Penthièvre**, en hommage à 59 résistants bretons exécutés dans la citadelle.

Guyane

Un programme qui met en valeur les richesses naturelles et patrimoniales locales :

- rallye dans la ville de **Cayenne** (monuments emblématiques de la ville) ;
- visite du **camp de la Transportation** à Saint-Laurent-du-Maroni (le bain) ;
- découverte la spécificité de la flore guyanaise, avec une activité dans la **forêt amazonienne** ;
- visite du **centre spatial de Kourou** et possibilité d'assister à un **lancement de la fusée Ariane** ;
- visite du **régiment de service militaire adapté (SMA)** à Saint-Jean-du-Maroni ;

III. L'organisation du centre

1. La vie quotidienne

Les centres SNU sont hébergés dans des internats, des centres de vacances, des bâtiments du ministère des Armées, etc. Les appelés sont répartis en « maisonnées » (une dizaine de jeunes) afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives.

- Les **maisonnées, de 10 personnes au maximum**, sont constituées en amont, conformément à l'objectif de brassage géographique et social. Unité de vie courante, de chambrée ou d'hygiène, non-mixtes, elles permettent en particulier l'intégration des personnes identifiées en situation de handicap ou de fragilité.
- Pour chaque maisonnée, un « **tuteur** » justifiant d'un BAFA et doté d'une solide expérience d'encadrement des jeunes, est chargé de la supervision de la vie courante du groupe et de l'animation au plus près des jeunes lors des activités et des « conseils de maisonnées ».
- Les volontaires participent aux **travaux courants du centre** organisés en roulement par maisonnée ou par compagnie en fonction des besoins. Ces services comprennent les tâches quotidiennes liées aux repas, au nettoyage et à la gestion des déchets ménagers.
- Chaque centre pilote est équipé d'une **structure médicale** légère chargée d'assurer le suivi quotidien des volontaires.
- Les centres sont dotés d'un **règlement intérieur**, porté à la connaissance des participants et de leur famille et affiché dans chaque chambre. Le règlement détaille en particulier, les horaires, les modalités des levers et couchers et la discipline générale. L'usage des téléphones portables pendant la journée et la consommation de tabac sont proscrits. Les tuteurs sont dotés d'un téléphone portable par maisonnée pour assurer le lien avec les familles, dans des conditions encadrées par le règlement intérieur.
- Le règlement intérieur des centres permet **le respect du principe de laïcité** par les volontaires. Le port de signes religieux ostensibles et la pratique du culte sont interdits pendant les temps collectifs. Des espaces spécifiques sont aménagés dans les centres d'hébergement pour permettre la pratique culturelle ou spirituelle individuelle. **Les services de restauration** proposent à chaque repas la possibilité de manger de la viande ou non.

Exemple d'une journée type :

- Le lever des couleurs et le chant de la Marseillaise à 8h ;
- Des activités le matin et l'après-midi ;
- Des repas pris en commun ;
- Des temps de démocratie interne en soirée ;
- Extinction des feux à 22h30.

2. L'encadrement

Environ 450 cadres (tuteurs de maisonnées / cadres de compagnie / équipes de direction) ont été recrutés pour encadrer le SNU, soit un encadrant pour cinq jeunes.

Trois niveaux d'encadrement :

Niveau 1 « Tuteurs »	Niveau 2 « Cadres »	Niveau 3 « Équipes de direction »
<ul style="list-style-type: none">• Bafa, contrats éducatifs• Un tuteur par "maisonnée" chargé de la supervision de la vie courante du groupe ainsi que du lien avec les familles	<ul style="list-style-type: none">• animateurs confirmés, opérateurs associatifs, anciens militaires• Gestion du centre, organisation des activités et des modules	<ul style="list-style-type: none">• Fonctionnaires de l'Éducation nationale et de la Jeunesse• Cadres issus du monde associatif• Anciens militaires et réservistes• Gestion des centres SNU, finances, urgences

Niveau 1 :

Les tuteurs de maisonnée constituent le premier niveau de contact des volontaires. Disposant d'un BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente (chefs scouts par exemple) et d'une solide expérience d'encadrement des jeunes, ainsi que d'une formation préalable SNU, les tuteurs ont la charge de créer les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion. Placés sous l'autorité d'une équipe de cadres de compagnie, plus expérimentés, **ils sont chargés de faire vivre la discipline courante**, de mobiliser les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée. En cas de conflit, ils rendent compte aux cadres de maisonnée.

Niveau 2 :

Chaque **compagnie, composée de 5 maisonnées** et d'une cinquantaine de jeunes volontaires, est encadrée par **5 cadres expérimentés**, chargés d'orienter les tuteurs, de superviser la vie courante et de résoudre les éventuelles difficultés. On distingue un chef de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction. Ces équipes seront constituées par des animateurs issus d'association de jeunesse et sportives, de militaires (anciens cadres des armées, réservistes, jeunes retraités), des forces de la police et de l'éducation nationale, justifiant d'une expérience d'encadrement.

Les cadres et tuteurs sont logés sur le site et disponibles 24 heures sur 24. L'ensemble des tuteurs et des cadres ont bénéficié **au printemps 2019 d'une formation SNU dédiée**, organisée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Armées.

Niveau 3 :

Chaque centre est supervisé par **une équipe de direction composée d'un directeur et de 3 adjoints de direction**, plus spécifiquement en charge de l'encadrement, la gestion et du suivi éducatif ; soit une équipe de 4 personnes par centre SNU.

IV. Mission au service de l'intérêt général : phase 2 du SNU

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module « Découverte de l'engagement » et dans le cadre de la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.

Une fois le séjour de cohésion effectué, les volontaires réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général d'une durée de quinze jours durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante. Les modalités suivantes sont possibles :

- **Mission perlée** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours régulier à une structure locale ou chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc.
- **Mission ponctuelle** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc.
- **Projet SNU** : les appelés apportent leurs concours à un projet *ad hoc*, mis sur pied grâce à la participation des appelés SNU et permettant d'apporter un service concret à la société.
- **Projet collectif** : plusieurs appelés décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée, par exemple le Réseau national des juniors associations (RNJA), la Fédération des Maisons Des lycéens (FMDL), etc.



—

CONTACT PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Sonia Yembou / Valentin Bernard
T 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

